

PIECES à FOURNIR **IMPERATIVEMENT AU DOSSIER**

Vous pourrez retrouver ce document sur notre site internet : www.mfrdenaucelle.fr

TOUTES LES CLASSES :

- Copie du(des) livret(s) de famille (mariage parents, naissance de tous les enfants...)
- Copie de la pièce d'identité de l'apprenant
- Copie de la pièce d'identité du responsable légal valide
- Copie de l'attestation de recensement (*si l'apprenant a au moins 16 ans*)
- Copie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*si l'apprenant a au moins 17 ans*)
- Copie du jugement de divorce (*si c'est le cas*)
- Copie de l'ATTESTATION de couverture santé (*Sécurité sociale, MSA, ...*)
- Copie de l'attestation mutuelle santé (*sauf si CMU*)
- Copie vaccinations obligatoires (CERFA du carnet de santé)
- Copie de l'attestation de responsabilité civile (assurance scolaire)
- Copie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone...)
- Copie des bulletins de notes de l'année précédente **(de l'année précédant l'entrée à la MFR)**
- Certificat de fin de scolarité (*EXEAT*)
- Chèque sans montant à l'ordre de « **Docteur** » **NON DATÉ** (*en cas de RDV chez le médecin de Naucelle*)
- Chèque de caution d'un montant de 100€ à l'ordre de « **MFR** » **NON DATÉ** (*ne serait encaissé qui si dégradation*) – inutile pour les apprenants dont le financement est pris en charge par un organisme)

POUR LES CAP / BAC :

- copie du(des) diplôme(s) obtenu(s)
- avis favorable du conseil de classe pour l'entrée dans la formation
- RIB de l'élève **OBLIGATOIREMENT** s'il est majeur ou majeur au cours de l'année
- un justificatif de domicile

PARTIE FINANCIERE :

- RIB RESPONSABLE FINANCIER 1 (*Relevé d'Identité Bancaire ou Postal*)
- RIB RESPONSABLE FINANCIER 2 (*Relevé d'Identité Bancaire ou Postal*)
- Le 2^{ième} MANDAT DE PRELEVEMENT (si 2 responsables financiers), merci de demander au secrétariat un 2^{ième} mandat

POUR LA DEMANDE DE BOURSES :

- Avis d'imposition (ou non-imposition) 2025 sur les revenus de 2024 **(L'AVIS DE SITUATION DECLARATIVE SERA REFUSEE)**
- Attestation PAIEMENT CAF : si l'apprenant ne figure pas sur l'avis d'imposition (ou non-imposition) 2025 sur les revenus de 2024